**Original Wood Pyrénées** et Absolu **Parquet**.

La nouvelle gamme **ABSOLU PARQUET**, dont les propriétés sont les suivantes :

* Finition Optimax Céramic équivalente à une classe d’usure 34 *& Technologie Pure Home*
* Purifiant l’air que nous respirons avec un support qui capte 75% des COV
* Combiné à une technologie anti Virale et anti Bactérienne pour une meilleure hygiène

PAGE NOS BOIS

Au sein du massif forestier Montagnard pyrénéen, les essences résineuses dont et plus particulièrement le Sapin Pectiné sont conduits de manière sylvicole en **futaie jardinée**

C’est un type de [futaie irrégulière](https://fr.wikipedia.org/wiki/Futaie_irr%C3%A9guli%C3%A8re) caractérisé par un mélange pied par pied d'[arbres](https://fr.wikipedia.org/wiki/Arbre) de toutes dimensions, de feuillus et de résineux. Sa gestion consiste essentiellement à prélever périodiquement l'accroissement de manière à conserver un volume de bois sur pied constant et à conserver une structure d'âge équilibrée.

Bien qu'elle puisse être considérée comme possédant certaines caractéristiques des forêts naturelles, la futaie jardinée est toujours **une forêt gérée par l'homme**.

**Description**

La futaie jardinée est une futaie irrégulière mélangée pied par pied, ce qui signifie que les arbres d'un même peuplement sont de classe de tailles et d'âges différents où le but est d'obtenir une structure d'âge qui assure une production régulière et continue de.

On peut ainsi y trouver des petits arbres voire des [semis](https://fr.wikipedia.org/wiki/Semis) qui côtoient des arbres déjà arrivés à maturité. Les futaies irrégulières sont en outre caractérisées par une fermeture irrégulière de la canopée ,ce qui signifie que les différents peuplements ne forment pas des strates distinctes.

L'atteinte et le maintien de l'état d'équilibre de la futaie jardinée requiert des interventions légères, régulières et fréquentes. Il s'agit donc d'un mode de gestion intensive, qui nécessite un suivi constant et une certaine habileté technique

Elles ont un caractère immuable. Bien que passant tous les 10 à 12 ans en coupe, on peine à y voir une intervention humaine.

La futaie jardinée répond à des règles culturales, environnementales et économiques.

* Les règles culturales favorisent la végétation et la reproduction naturelle des peuplements.
* Les règles environnementales privilégient la biodiversité, une gestion durable, le mélange des essences, et le respect des être vivants qui vivent au sein des massifs forestiers.
* Les règles économiques sont un compromis entre choix des essences en production et [valeur ajoutée](https://fr.wikipedia.org/wiki/Valeur_ajout%C3%A9e).

Le régime de futaie jardinée au sens premier, est applicable aux essences tolérantes ou moyennement tolérantes à l'ombrage, c'est-à-dire principalement le [hêtre](https://fr.wikipedia.org/wiki/H%C3%AAtre_commun), le [sapin pectiné](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sapin_blanc), le thuya plicata et le séquoia dans une moindre mesure.

Parmi les principaux avantages du jardinage, on peut relever :

· Une régénération essentiellement conduite par voie naturelle qui permet de travailler avec des essences en station et de provenance locale ;

· Une gestion « en continu » avec des exploitations régulières permettant de ne récolter que "les intérêts" d'un capital bois qui reste constant en forêt

· Une production de bois stable et constante sur le long terme.

· Une maximisation de la qualité des bois favorisée par les passages réguliers en coupe, passages qui sont systématiquement suivis par des opérations de réglage et de soins à la jeune forêt ;

· Une meilleure résistance aux tempêtes, au parasitisme, et aux maladies.

La futaie jardinée pyrénéenne est essentiellement publique, communale ou domaniale, et gérée par l’office national des forêts. Les bois issus de ces massifs sont certifiés PEFC, par la sylviculture qui leur est appliquée, le renouvellement perpétuel de la ressource est assuré.

**Autres Essences Mélèze, Cyprès de Lawson et Douglas :**

Ces essences de bois ont été implantées au sein de la montagne et du piémont pyrénéen lors des grands reboisement du Fond Forestier National des années 1950 à 1970.

La technique sylvicole choisie à l’époque pour conduire les peuplements est la futaie régulière.

Ces peuplements font donc l’objet d’éclaircies régulières qui se succèdent avec une fréquence de 15 à 25 ans en fonction de la croissance des peuplements jusqu’à arriver à la coupe définitive et faire l’objet d’un nouveau reboisement.